



DELIBÉRATION N°121/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché d'élaboration d'études pré-opérationnelles – Dispositif SCOLAE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le 1^{er} décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Alexis VALLENT par M. Laurent THEVENOT
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE

Etait absente :

Mme Christiane ZELUS

Secrétaire de séance : Mme Aurélie FERNANDES

Le Département du Puy-de-Dôme et l'Aduhme portent le dispositif SCOLAE à travers lequel ils s'engagent auprès de vingt communes afin de leur apporter l'ingénierie nécessaire à une rénovation énergétique exemplaire des écoles primaires.

Dans ce cadre, et par délibération n°37/2022 en date du 14 avril 2022, la Commune de Volvic a candidaté à l'appel à projets SCOLAE concernant le projet de rénovation énergétique de l'Ecole Gustave Roghi.

La commission départementale en charge des « solidarités et proximités territoriales » a décidé, par courrier en date du 31 mai 2022, de retenir la candidature de la Commune de Volvic.

En proposant le projet SCOLAE, le groupement Département-Aduhme a été lauréat de l'un des appels à manifestation d'intérêt du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). L'un des axes majeurs de ce projet est d'apporter une ingénierie renforcée aux communes notamment par la mise en place d'achats mutualisés pour les études pré-opérationnelles.

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-121-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Par ailleurs, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement adopté en 2022, le Département du Puy-de-Dôme a programmé des opérations de rénovation notamment énergétique, sur son patrimoine bâti dont plusieurs collèges. De l'analyse de ce document stratégique, il ressort des besoins en termes d'études pré-opérationnelles identiques à ceux établis pour les vingt écoles accompagnées.

Dans ce contexte, le Département du Puy-de-Dôme propose de constituer un groupement de commandes sous sa coordination regroupant ainsi les communes lauréates de l'appel à projets SCOLAEE pour les études préalables (Audit énergétique, études de programmation, autres diagnostics).

L'article L2113-6 du Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs de coordonner et regrouper leurs achats pour satisfaire à des besoins ponctuels ou de manière permanente. L'objectif recherché est de mettre en œuvre des marchés communs permettant d'optimiser les procédures, les coûts et de réduire les risques juridiques.

Ainsi, la consultation d'un groupement de commandes permettra de :

- Faciliter les procédures de marchés pour les communes accompagnées,
- Contribuer à la réalisation d'économies sur les achats,
- Proposer une offre attractive sur le marché.

Les établissements membres du groupement de commandes sont les suivants :

- ✓ Groupe scolaire – Lapeyrouse,
- ✓ École élémentaire – Les Ancizes-Comps
- ✓ Groupe scolaire – Saint-Germain-Lembron
- ✓ École élémentaire Roghi – Volvic
- ✓ Groupe scolaire – Enval
- ✓ Groupe scolaire – Marsat
- ✓ École maternelle – Dorat
- ✓ École élémentaire – Châteaugay
- ✓ Groupe scolaire N. Perret – Clermont-Ferrand
- ✓ Groupe scolaire Dhermain – Cournon-d'Auvergne
- ✓ Groupe scolaire les Vaugondières – Lempdes
- ✓ Groupe scolaire – Pérignat-lès-Sarliève
- ✓ Groupe scolaire – Saint-Jean-d'Heurs
- ✓ Groupe scolaire – Vertaizon
- ✓ Collège Les Prés – Issoire
- ✓ École élémentaire – Chanonat
- ✓ Groupe scolaire – SIVOS École de la Monne
- ✓ Groupe scolaire – Sallèdes
- ✓ École élémentaire – Saint-Étienne-sur-Usson
- ✓ École élémentaire – Jumeaux
- ✓ Groupe scolaire – Saint-Anthème
- ✓ Collège Marc Bloch à Cournon d'Auvergne

Le Département du Puy-de-Dôme interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble de la procédure de passation des marchés telle que définie dans la convention de groupement et au sens de l'article L.2113-7 du Code de la commande publique.

La commission en charge de l'attribution du marché sera la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement de commandes.

La prise en charge des frais de gestion de la procédure d'appel d'offres est assurée par le coordonnateur du groupement de commandes.

Ainsi, le Conseil Municipal, David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront les vingt communes désignées ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat des études pré-opérationnelles réalisées sur l'Ecole ROGHI, dont le projet est joint à la présente délibération ;
- D'accepter que le Département du Puy-de-Dôme soit désigné comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé ;
- D'accepter que la Commission d'attribution soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20221201-121-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022